



CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	12
POUVOIRS	7
NOMBRE D'ABSENTS	15
NOMBRE DE VOTANTS	19
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars à 14h00, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 20 février 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTHOU,
- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES.

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- John BILLARD, Maire du Favril a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE a donné pouvoir à Benoît DELATOUCHE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES a donné pouvoir à Martine MOKHTAR,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Patrick LAFAVE, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN.

Excusés :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LÈVES,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIIS
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX.

Secrétaire de séance :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.
- Laurent ARCHENAUULT, Payeur départemental.

Délibération n° : **2026-D-21**

Objet : **Approbation et autorisation de signature de la convention QLIK avec le CIG Grande Couronne de Versailles**



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

Délibération n° : **2026-D-21**

Objet : **Approbation et autorisation de signature de la convention QLIK avec le CIG Grande Couronne de Versailles**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Vu les articles L 452-35 à L 452-37 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 2017-D-33 du 28 novembre 2017, approuvant la convention du logiciel Bilan Social,

Le Code Général de la Fonction Publique dispose que les centres de gestion assurent une mission générale d'information sur l'emploi public territorial. L'article L 452-37 du CGFP précise notamment qu'ils sont chargés d'établir dans leur ressort géographique un bilan de gestion des ressources humaines et de la situation de l'emploi territorial, dont ils élaborent les perspectives d'évolution à moyen terme, ainsi que les compétences et les besoins en recrutement.

C'est dans cette perspective que les centres de gestion se sont dotés en 2018 de l'application « données sociales », qui permet la collecte des données du bilan social auprès des collectivités, leur restitution, leurs comparaisons, ainsi que le développement de leur capacité de synthèse et de diffusion.

Devant la possibilité de connecter entre elles de multiples bases de données, l'application « données sociales » s'est vue adjoindre un 2^{ème} module, dit « plateforme QLIK ». Cette plateforme permet :

- d'analyser des données essentiellement issues de l'application « données sociales » et créer des tableaux de bord dynamiques, intégrant des graphiques, des cartes et des tableaux ; par exemple travailler sur les données handicap du département, ou bien comparer les données ressources humaines avec un autre département ;
- de modéliser et d'imprimer les rapports issus des tableaux de bord dynamiques créés précédemment sous des formats exploitables de type PDF, Word ou EXCEL, à la demande ou de façon automatisée.

La convention est signée pour une durée de 3 ans et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026, pour un montant total de 1 230€ TTC, soit un paiement annuel de 410 €TTC.

Il est donc proposé au Conseil d'administration :

- ▷ d'approuver les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un accès à la plateforme QLIK par le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour un montant de 410 €TTC /an, telle que jointe en annexe,
- ▷ d'autoriser le Président la signature de ladite convention.

Les membres du Bureau réunis en date du 19 février 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, décide, à l'unanimité :

- ▶ D'approuver les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un accès à la plateforme QLIK par le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour un montant de 410 €TTC /an, telle que jointe en annexe,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 028-282800374-20260309-2026_D_21-DE



- D'autoriser le Président la signature de ladite convention.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

De la publication le :

10 MARS 2026

11 MARS 2026

Par délégation,

La Directrice générale,

Gabrielle BARRETT-JACQUET

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le



ID : 028-282800374-20260309-2026_D_21-DE